

Nous informons

**unabhängig. solidarisch. stark.**

# Êtes-vous en état de dépendance? De la demande aux aides

En tant qu'assurance obligatoire, l'assurance dépendance offre une protection partielle en cas de perte d'autonomie. Les aides sont offertes sous forme financière, matérielle et de prestations. Leur volume est fonction du type de soins et du niveau d'autonomie ainsi que des compétences et du degré d'intervention d'une aide à la personne dans six domaines importants de l'accomplissement des actes de la vie quotidienne.

## Qui est dépendant et bénéficie d'un degré de dépendance?

Est considérée comme dépendante, toute personne qui, pendant au moins six mois, présente une altération de son autonomie due à sa santé et a de ce fait besoin de l'aide d'autrui. Il s'agit en l'occurrence de personnes dont les fonctions physiques, cognitives ou psychiques sont altérées ou de personnes qui ne sont pas en mesure de compenser ou de surmonter, de manière indépendante, les sollicitations ou les exigences liées à la santé.

Pour évaluer les degrés de perte d'autonomie de 1 à 5, l'expert en matière de dépendance vérifie – en s'aidant du nouveau cahier d'expertise „Neuen Begutachtungssassessments (NBA)“ – quels actes de la vie quotidienne la personne en perte d'autonomie peut accomplir seule et où elle a besoin d'aide et de la présence d'un intervenant. Pour ce faire, l'expert prend en compte les variables suivantes : mobilité, fonctions cognitives et de communication, modes de comportement et problèmes psychiques, autosuffisance, gestion des sollicitations et exigences en relation avec la maladie et les thérapies, organisation de la vie quotidienne, contacts sociaux.

## Quelles aides sont accordées?

	Prestations ambulatoires		Prise en charge totale en établissement	Soins de jour/de nuit	Abattement § 45 b
	Allocation dépendance	Prestation en nature			
Degré de dépendance 1	-	-	125 €	-	125 €
Degré de dépendance 2	316 €	689 €	770 €	689 €	125 €
Degré de dépendance 3	545 €	1.298 €	1.262 €	1.298 €	125 €
Degré de dépendance 4	728 €	1.612 €	1.775 €	1.612 €	125 €
Degré de dépendance 5	901 €	1.995 €	2.005 €	1.995 €	125 €

Par ailleurs : droit à un conseil en matière de dépendance, soins à court terme et financement pour le remplacement ponctuel des personnes aidantes, matériel de soin et mesures d'amélioration de l'habitat jusqu'à 4 000 €.

## Assurance sociale des personnes aidantes

Pour les personnes de soutien à domicile, qui, outre les soins prodigués, ont une activité salariée ne dépassant pas 30 heures par semaine et qui s'occupent d'une personne dépendante moins de 10 heures par semaine réparties sur au moins 2 jours dans la semaine, la caisse de dépendance cotise, sur demande, à l'assurance retraite obligatoire. Le montant des cotisations est déterminé en fonction du degré de dépendance et des prestations prises en compte.

Par ailleurs, des cotisations sont versées à l'assurance chômage lorsque la personne de soutien à domicile était assujettie à l'assurance immédiatement avant son activité d'aide à la personne. En plus, l'activité d'aide à la personne dépendante est garantie par l'assurance accidents obligatoire.

Comment faire :

- [Demander le formulaire pour l'aide souhaitée de l'assurance dépendance auprès de la caisse de dépendance ou télécharger le formulaire sur le site internet](#)
- [Compléter le formulaire avec l'aide d'un conseiller VdK](#)
- [L'adresser à la caisse de dépendance pour évaluation](#)
- [Demander une expertise auprès du service médical de la caisse d'assurance maladie](#)
- [Réponse de la caisse de dépendance concernant la fixation du degré de perte d'autonomie et l'aide demandée par la caisse de dépendance](#)

Au cas où votre demande est refusée ou s'il est établi un degré de dépendance insuffisant, vous avez la possibilité d'introduire une procédure de recours. Outre le conseil juridique, nous prenons en charge la demande de reconnaissance pour nos membres et faisons, le cas échéant, opposition ou intentons une procédure en justice.